



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 027-22 C

**Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens**

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Alain Gaget - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Farid Rezzak à Sabrina Haerincq - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 027-22 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens**

Philippe Gamen, président, rappelle que depuis l'arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération dans l'exercice de plein droit en lieu et place des communes membres de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », la Communauté d'agglomération est seule compétente sur son périmètre dans la conclusion de conventions de projet urbain partenarial (PUP).

CIS Promotion projette de réaliser un ensemble immobilier résidentiel d'environ 11 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, représentant 150 logements sur la commune de Bassens.

Une convention de PUP a été signée entre CIS Promotion et la Communauté d'agglomération en date du 5 janvier 2021 détaillant :

- les équipements publics à réaliser par la commune de Bassens et la Communauté d'agglomération pour répondre aux besoins de l'opération CIS Promotion, mais dont l'utilité excède les besoins de cette opération,
- le financement par CIS Promotion d'une partie du programme des équipements publics,
- l'échéancier de réalisation du programme des équipements publics.

Le permis de construire obtenu par CIS Promotion notifié en date du 20 octobre 2021 est en cours de transfert à la société Arbor&Sens.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 de transfert pour substituer la société Arbor&Sens à CIS Promotion en tant que signataire de la convention de PUP.

Les autres éléments de la convention restent inchangés.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 relative à l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Vu** la délibération n° 133-20 C du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 approuvant la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens et d'un périmètre de zone de PUP élargie,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 027-22 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) : annexe, avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26982H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26982H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022